

# *Projet d'Accueil*



*Accueil extrascolaire de type 1*

*Commune de Perwez*

N° d'entreprise : 0817 591 224

Rue de la Station, 11 - 1360 PERWEZ

081 649 276 - [extrascolperwez@gmail.com](mailto:extrascolperwez@gmail.com)

Août 2023

# SOMMAIRE

- |   |             |
|---|-------------|
| 1. NOTRE MISSION  | Page 3      |
| 2. NOS VALEURS  | Page 3-4    |
| 3. NOS OBJECTIFS  | Page 4-5    |
| 4. NOTRE CHAMP D'ACTION                                     | Page 6      |
| 5. NOS MOYENS   | Pages 7     |
| 6. R.O.I. RÈGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR                      |             |
| 6.1. R.O.I. général de nos services d'A.T.L.                | Pages 8-12  |
| 6.2. R.O.I. des <i>Mercrè'Libres</i>                        | Pages 12-14 |
| 6.3. R.O.I. des <i>Journées Amusement &amp; Découvertes</i> | Pages 14-17 |
| 7. NOS PROJETS ÉDUCATIFS PAR ÉQUIPE                         | Pages 18    |

## 1. NOTRE MISSION

L'asbl a pour mission **l'organisation et la gestion de l'accueil extrascolaire du réseau fondamental communal de 1360 Perwez.**

L'ASBL se voit confier par la Commune les types d'accueil suivants :

- **ACCUEIL EXTRASCOLAIRE** des écoles fondamentales communales de la commune de Perwez :
  - avant et après les cours
  - les *Mercre'Libres* - mercredis scolaires après-midi - sauf école d'Orbais
  - les *Journées ludiques*, organisées lors des journées pédagogiques
  - Les *Journées détente*s, organisées le 27 sept. en jour ouvré et le *Mardi gras*
- **SURVEILLANCES DE MIDI** dans ces mêmes écoles.
- **JOURNÉES AMUSEMENT & DÉCOUVERTES (J.A.D.)** – stages au programme varié – pendant certains congés scolaires (environ 30 jours par an).

## 2. NOS VALEURS

L'accueil extrascolaire est un moment d'éducation à part entière, entre le milieu familial et le milieu scolaire. Il a donc toute son importance.

Les accueillants suivent régulièrement des formations afin qu'ils puissent répondre de la manière la plus adéquate aux besoins de l'enfant. Ils ont également des temps de concertations réguliers.

Nous sommes animés par le fait que **l'enfant est une personne à part entière.**

**Il est au centre** de ses moments de temps libre et a droit à un cadre sécurisant et adapté à ses besoins.

C'est l'enfant qui est le plus à même de connaître ses besoins (dans un premier temps, parfois avec l'aide de l'adulte).

Il pourra ainsi choisir de participer ou non aux activités proposées.

Il aura aussi le droit de « ne rien faire » car nous partons du principe que, dans ces moments-là, l'enfant prend soin de lui et apprend beaucoup.

**Le respect**, tant des personnes que des choses matérielles, est une valeur importante de la vie en groupe et fait partie intégrante des règles de vie.

Lors des activités du mercredi après-midi – *Les Mercredi’Libres* – et durant les périodes de vacances – *Les Journées Amusement & Découvertes* –, les enfants ont l’occasion de découvrir les autres dans **un esprit d’ouverture et de collaboration** au sein du groupe.

**Le bien-être de l’enfant** se construit de manière globale au travers des activités créatives, physiques et culturelles qui lui sont proposées. Nous privilégions également les sorties en extérieur.

L’attitude de l’adulte est bien sûr primordiale dans cette recherche du bien-être de l’enfant : nous portons une attention spéciale à **l’écoute active** et au **renforcement positif**.

Dans tous les temps d’accueil, nous rendons l’accessibilité à ces moments à tous les enfants, sans **aucune discrimination**.

**L’apprentissage de l’autonomie** dans les activités proposées en accueil et en périodes de vacances dirige aussi nos choix.

### 3. NOS OBJECTIFS

Nos objectifs sont développés avec, comme fil conducteur, le bien-être de l’enfant dans son développement global.

Chaque moment d’activité proposé aux enfants intègre les valeurs que nous portons dans ce projet d’accueil, à savoir :

- Permettre à l’enfant d’avoir sa place dans le groupe, de participer activement aux activités proposées s’il le souhaite; d’alterner les jeux de compétition et de coopération, intérieurs et extérieurs.
- Amener progressivement à vivre dans le groupe, en lui apprenant par exemple à partager un jeu avec d’autres. Cela passe également par la construction des règles de vie, l’explication de leur sens et de leur respect.
- Offrir à l’enfant la possibilité d’aller à la rencontre de lui-même et de l’autre dans le respect des différences d’âge, de culture, de vie... Les moyens développés sont principalement la lecture et la mise en place d’activités intergénérationnelles.
- Assurer un accueil personnalisé, rassurant et le plus positif possible. Une attention particulière sera donnée aux plus petits afin de permettre une transition *famille-école* en douceur.

- Assurer le bien-être physique des enfants en proposant des activités rythmées en alternance avec des ateliers plus calmes, des activités sportives ainsi que des activités extérieures.
- Durant les activités, les enfants sont répartis en petits groupes par âge afin de garder une dimension humaine et respecter au mieux le rythme de chacun.
- Etre partenaire du côté des parents dans l'éducation de leur enfant.
- Permettre à chaque famille de pouvoir bénéficier de nos services en étant constamment à leur écoute.
- Promouvoir un accueil personnalisé afin de relayer les informations importantes sur la journée de l'enfant auprès des divers acteurs de la communauté éducative.

## 4. NOTRE CHAMP D'ACTION : ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES CONCERNÉS

### **Ecole communale de 1360 Perwez (*Les Explor'acteurs*)**

Direction : Mme Stéphanie VASE

SECTIONS MAT. & PRIMAIRE : rue Emile de Brabant, 45 – Tél. 081 656 756 – [stephanie.vase@perwez.be](mailto:stephanie.vase@perwez.be)

### **Ecole communale de 1360 Malèves (*Les Apprentis Sages*)**

Direction : M. Joël PIRSON

SECTIONS MAT. & PRIMAIRE : rue d'Opprebais, 61 – Tél. 010 888 171 – [joel.pirson@perwez.be](mailto:joel.pirson@perwez.be)

### **Ecole communale de 1360 Orbais (*Croque la Vie*)**

Direction : M. Joël PIRSON

SECTIONS MAT. & PRIMAIRE : rue Trémouroux, 119 – Tél. 081 657 176 – [joel.pirson@perwez.be](mailto:joel.pirson@perwez.be)

### **Ecole communale de 1360 Thorembais-les-Béguines (*Les P'tits Futés*)**

Direction : Mme Valérie VANDENBROUCKE

SECTION PRIMAIRE : rue de Mellemont, 3 – Tél. 010 889 004 – [madamevalerie@lesptitsfutes.com](mailto:madamevalerie@lesptitsfutes.com)

SECTION MATERNELLE : rue du Presbytère, 1 – Tél. 010 880 299

### **Ecole communale de 1360 Thorembais-Saint-Trond (*La Farandole*)**

Direction : Mme Marie-France DETHIER /Mme Sara RHEINHARD (vendredi)

SECTIONS MAT. & PRIMAIRE : rue du Culot, 2 – Tél. 081 656 944 – [mariefrance.dethier@perwez.be](mailto:mariefrance.dethier@perwez.be)

Une collaboration existe également, dans le cadre de l'organisation des *Mercrè'Libres*, avec :

### **Ecole libre Jean Paul II – 1360 Perwez**

Direction : Madame Séverine DUHAYON

SECTIONS MAT. & PRIMAIRE : Rue Lepage, 17 – Tél. 081 656 249 – [direction@jp2.be](mailto:direction@jp2.be) – [secretariat@jp2.be](mailto:secretariat@jp2.be)

## 5. NOS MOYENS

L'organisation régulière de **formations continuées**, de **réunions d'équipes** et d'**Évaluation** (entretien individuel), nous permet d'échanger et d'ajuster nos pratiques afin qu'elles répondent au mieux aux besoins de chaque accueillant.

### Concertations

- *L'accueil extrascolaire est organisé en synergie avec divers acteurs essentiels :*
- Directions d'écoles : concertation quant aux grandes intentions, aux projets, aux actions, à l'organisation générale...
  - Enseignants : dialogue au quotidien.
  - Service ATL : soutien, conseils, lien avec l'O.N.E., organisation d'ateliers et de formations en concertation avec le responsable de projets.
  - Accueillants : concertation régulière au sein de chaque structure d'accueil, les accueillants disposant pour cela d'un quota d'une demi-heure par semaine.

### Formations

- *Des formations sont proposées régulièrement aux accueillants :*
- Formation de base : 100 heures pour les accueillants ne disposant pas d'une certification suffisante.
  - Premiers soins
  - Formations continuées : en fonction des besoins du terrain et en concertation avec les accueillants.

### Organisation spatiale et matérielle

- *Ou comment optimiser un espace presque toujours multifonctionnel...*
- Organisation de *coins* : coin doux, lecture, jeux, travail scolaire libre...
  - Matériel de premiers soins et de sécurité
  - Matériel d'hygiène : savon, mouchoirs, vêtements de rechange...
  - Matériel de jeu, de lecture pour tous les âges
  - Mobilier et bacs de rangement adaptés à tout ce matériel

### Taux d'encadrement pratiqué

- *Nous suivons les normes conseillées par l'ONE*
- Accueil de moins de 3 heures : 1 accueillant pour 18 enfants (mat. et prim.)
  - Accueil de plus de 3 heures :
    - 1 accueillant pour 8 enfants de maternelle
    - 1 accueillant pour 12 enfants de primaire

## 6. RÈGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR (R.O.I.)

### 6.1. R.O.I. général de nos services d'accueil temps libre

Chaque implantation a son propre R.O.I. dont les seules variantes concernent des coordonnées (adresse, contact, compte bancaire).

Afin d'alléger et de rendre ce projet d'accueil plus lisible, nous avons, d'une part, recentré les points communs de tous les accueils et d'autre part, développé les spécificités propres à chacun.



### Accueil extrascolaire

Août 2023

#### Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) - Partie commune

Ecole communale de Perwez – *Les Explor'acteurs*

Ecole communale de Malèves – *Les Apprentis Sages*

Ecole communale d'Orbais – *Croque-la-Vie*

Ecole communale de Thorembais-les-Béguines – *Les P'tits futés*

Ecole communale de Thorembais-St-Trond – *La Farandole*

Ce règlement d'ordre intérieur lie d'une part, l'opérateur d'accueil Anim'Mômes, et d'autre part, les parents qui confient leur.s enfant.s à cet opérateur d'accueil. La signature de la fiche d'inscription implique l'acceptation du présent R.O.I. et la confiance accordée à l'ASBL Anim'Mômes.

### 1. Nos services d'Accueil Temps Libre en période scolaire

#### L'accueil extrascolaire

Les parents ont la possibilité de confier leurs enfants scolarisés dans une des écoles communales de l'entité de Perwez, à l'accueil extrascolaire qui est organisé avant et après l'école.

Horaire de l'accueil extrascolaire :

- Du lundi au vendredi de **7h00 à 8h30**
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de **15h30 à 18h00**
- Le mercredi de **12h30 à 13h30**

Le service est **payant** (0.50 € par 1/4 heure entamé) :

- du lundi au vendredi de **7h00 à 8h15**
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de **15h35 à 18h00**
- le mercredi de **12h45 à 13h30**

#### Les Journées Ludiques (pendant les journées pédagogiques)

Un accueil et des activités ludiques sont organisés durant ces journées. Le service comprend les forfaits suivants :

**Forfait 1** : de 7h00 à 13h00 : 5 € - **Forfait 2** : de 12h00 à 18h00 : 5 € - **Forfait 3** : de 7h00 à 18h00 : 8 €

L'inscription préalable est obligatoire auprès des accueillants ou sur [extrascolperwez@gmail.com](mailto:extrascolperwez@gmail.com) .

#### Les Journées détente (le 27 septembre en jour ouvré et le *Mardi gras*)

Un accueil et des activités ludiques sont organisés durant ces journées, UNIQUEMENT à l'école communale *Les Explor'acteurs*.

Les enfants des autres implantations peuvent y participer, ainsi que les enfants de l'école libre JP2.

**Horaire** : accueil matin de 7h à 9h – activités de 9h à 15h30 – accueil soir de 15h30 à 18h

**Prix** : forfait de 15 € / enfant – Famille de 3 enfants présents : 12 € / enfant

L'inscription préalable est obligatoire au 081 649 276 ou sur [extrascolperwez@gmail.com](mailto:extrascolperwez@gmail.com) .

## Les Mercrè'Libres (organisation propre aux accueils d'Orbais et de Thoremçais-les-Béguines)

### 1. Votre enfant participe aux activités Mercrè'Libres

Les Mercrè'Libres sont des activités ludiques variées organisées tous les mercredis scolaires à **Malèves** dès la rentrée d'août. (Il n'y a pas d'activités organisées à Orbais et à Thoremçais-les-Béguines le mercredi après-midi).

#### Inscription :

L'inscription préalable est **obligatoire** et doit nous parvenir **au plus tard le mercredi concerné à 9h00**.

Celle-ci se fait par e-mail ([extrascolperwez@gmail.com](mailto:extrascolperwez@gmail.com)) ou via le formulaire d'inscription aux Mercrè'Libres disponible auprès des accueillant.es.

Elle implique l'autorisation parentale pour le transport de l'enfant vers l'école de Malèves.

L'inscription peut-être permanente.

Dans ce cas, les absences devront être signalées au plus tard le mercredi 9h00 par tél. au **081 649 276** ou par e-mail.

ATTENTION ! Les enfants qui ne sont pas inscrits pour les Mercrè'Libres ne seront pas transférés à Malèves

→ voir paragraphe "**Votre enfant ne participe pas aux Mercrè'Libres**".

#### Horaire & Transport :

Dès **12h50**, après le pique-nique, les enfants inscrits aux **Mercrè'Libres** sont acheminés avec le véhicule communal de type minibus de l'accueil d'Orbais/Thoremçais-les-Béguines vers l'implantation de Malèves, rue d'Opprebais, 61 à 1360 Malèves Ste-Marie.

Ils sont accompagnés par les accueillant.es d'Anim'Mômes de Thoremçais-les-Béguines.

Des rehausseurs sont prévus pour les plus petits.

L'assurance des écoles communales couvre bien sûr les enfants, y compris lors du trajet.

De **13h30 à 16h00** : activités *Mercrè'Libres*

De **16h00 à 18h00** : accueil et temps libre

#### Tarif :

Le forfait « Mercrè'Libres » ne change pas et reste à **7 €**. Il comprend :

- L'accueil de 12h45 à 13h30
- Le transport vers l'implantation de Malèves
- Les temps d'activités de 13h30 à 16h00 (voir programme)
- L'accueil de 16h00 à 18h00

#### Organisation des Mercrè'Libres :

Les *Mercrè'Libres* sont des activités ludiques variées (ateliers créatifs, sportifs, jeux d'intérieur, d'extérieur...).

Pour les plus petits, une sieste est organisée dans la mesure du possible en fonction de l'activité proposée.

Les enfants qui souhaitent travailler pour l'école peuvent le faire en dehors du temps d'activité.

Les parents sont priés de **ne pas venir chercher leur.s enfant.s entre 13h30 et 16h00** afin de respecter le bon déroulement des activités.

La reprise des enfants à Malèves se fait dès 16h00 et au plus tard à 18h00.

#### En cas de retard le mercredi soir, il est impératif de :

- Prévenir l'accueil extrascolaire de **Malèves** au **0483 589 311**.
- Prendre si possible vos dispositions pour que votre enfant soit repris par une tierce personne autorisée au plus tard à **18h00**.

### 2. Votre enfant ne participe pas aux activités Mercrè'Libres

#### Horaire :

À Orbais et à Thoremçais-les-Béguines, un accueil est organisé de **12h30 à 13h30**.

Les enfants ont la possibilité de pique-niquer avant d'être repris par leurs parents au plus tard à 13h30.

#### Tarif :

L'accueil est payant de **12h45 à 13h30 (0.50 € par 1/4h entamé)**.

#### En cas de retard le mercredi midi, il est impératif de :

- Prévenir l'accueil extrascolaire d'Orbais au **0483 589 312** ou **0483 589 314** pour l'accueil de Thoremçais-les-Béguines.
- Prendre vos dispositions pour que votre enfant soit repris par une tierce personne autorisée au plus tard à **13h30**.

## Les Mercre'Libres (organisation propre aux accueils de Malèves, Thorembais-St-Trond et Perwez)

L'enfant participe aux activités des Mercre'Libres : un forfait de **7 €** comprend :

- L'accueil de **12h45 à 13h30**
- Les activités ludiques variées de **13h30 à 16h00** (affiché dans les valves)
- L'accueil de **16h00 à 18h00**

Il est demandé aux parents de ne pas venir chercher les enfants entre 13h30 et 16h00 afin de respecter les plages d'animation.

Pour les plus petits, une sieste est organisée dans la mesure du possible en fonction de l'activité proposée.

Les enfants qui souhaitent travailler pour l'école peuvent le faire en dehors du temps d'activité.

L'enfant ne participe pas aux activités des Mercre'Libres :

- Accueil payant de **12h45 à 13h30 (0.50 €** par 1/4 heure entamé).

À **13h30**, les enfants toujours présents à l'école sont **automatiquement** intégrés aux *Mercre'Libres*.

**Modalités financières** communes à tous les accueils, avec comme seules variantes, des coordonnées (adresse, contact, bancaire)

À titre d'exemple, les modalités financières d'Orbais.

Les factures d'accueil sont envoyées par e-mail (par défaut) au début du mois suivant. Elles doivent être acquittées **pour le 5 du mois suivant la facturation**.

Pour les enfants présents au soutien scolaire (de 15h35 à 16h20), les 3 premiers ¼ d'heure sont *neutralisés* pour la facturation d'Anim'Mômes (puisque ce temps est déjà facturé par l'école).

En cas de **garde alternée entre deux parents** et si vous souhaitez une **facturation séparée**, merci de contacter Anim'Mômes de préférence par e-mail ([extrascalperwez@gmail.com](mailto:extrascalperwez@gmail.com)) ou par tél. (**081 649 276**).

En cas de souci quel qu'il soit au sujet de la facturation et des paiements, merci de contacter **exclusivement** le Directeur M. Paul FRAITEUR (et pas les accueillants SVP !).

Les versements sont à effectuer sur le compte "Anim'Mômes Malèves & Orbais" : **BE81 0910 1921 5224**

Si vous n'utilisez pas le QR code, merci de bien vouloir mentionner **uniquement** la communication structurée indiquée sur la facture et de respecter strictement les échéances de paiement.

En cas de retards à répétition, des **frais de rappel** (de 6 puis 12 €) vous seront portés en compte.

Si vous le souhaitez, vous pouvez payer une provision afin d'éviter d'avoir régulièrement des petits montants à payer.

### EN CAS DE RETARD LE SOIR :

- Prévenir l'accueil extrascolaire d'Orbais au **0483 589 312** afin que l'on puisse aussi et surtout rassurer l'enfant.
- **Prendre SVP vos dispositions** afin de rechercher une solution pour que votre enfant soit repris au plus tard à 18h00 par une tierce personne. Si cette personne ne figure pas parmi les personnes autorisées sur la fiche d'inscription, l'envoi préalable d'un SMS au 0483 589 312 est requis en mentionnant les nom et prénom + remarques éventuelles).
- **Au-delà de 18h00, les tarifs spéciaux sont d'application :**
  - **2 €** pour le 1<sup>er</sup> ¼ heure entamé
  - **5 €** à partir du 2<sup>ème</sup> ¼ heure entamé

La **gratuité** sera accordée au **3<sup>e</sup> enfant présent** (accueil, *Mercre'Libres* & Journées ludiques) d'une même famille à condition d'être en ordre de paiement. **Exception** : pas de gratuité pour les ¼ d'heure de retard.

Ces services payants sont destinés **exclusivement** aux enfants scolarisés dans les écoles communales de Perwez.  
Une collaboration existe avec l'école libre Jean-Paul II pour accueillir les enfants aux Explor'acteurs les mercredis après-midi scolaires.

## **2. Nos services d'Accueil Temps Libre en période de vacances**

### **Les Journées Amusement & Découvertes (J.A.D.)** Voir aussi R.O.I. des J.A.D.

Des activités thématiques (voir folder) sont organisées aux périodes de congés non fériés suivantes :

- 1 semaine aux congés d'Automne et de détente (Carnaval) & 1 semaine aux vacances de Printemps à l'école communale de Perwez.
- Les 2 premières semaines d'août à l'école communale d'Orbais (maternelles) et au Kibboutz (primaires).

Les prix sont fixés à **105 €** la semaine – Famille de 3 enfants présents : **90 €** / enfant.

## **3. Une fiche d'inscription unique valable pour tous les temps d'accueil et d'activité**

Une fiche d'inscription doit être remplie obligatoirement et préalablement pour participer aux accueils et activités.

Ce document comporte un volet administratif et une fiche médicale.

Tout changement important devra être communiqué au plus vite, de préférence par e-mail.

Par défaut, en signant la fiche d'inscription, les parents autorisent l'utilisation restreinte de photos de leur enfant dans le cadre des activités de l'ASBL, sauf mention contraire.

## **4. Engagements**

### **L'équipe Anim'Mômes s'engage à :**

- accueillir les parents et les enfants avec bienveillance ;
- permettre à chaque famille de pouvoir bénéficier des services d'accueil en étant à leur écoute ;
- relayer les informations aux parents et aux enseignants quand cela est nécessaire ;
- privilégier le dialogue avec les parents, les enfants et l'équipe scolaire ;
- veiller à l'épanouissement et à la sécurité des enfants durant les temps d'accueil ;
- expliquer aux enfants les règles de vie en groupe + définir les espaces de jeux et les zones non autorisées ;
- participer activement aux réunions et concertations ainsi qu'au programme de formations obligatoires ;
- entretenir les liens avec l'ONE.

### **Les Parents s'engagent à :**

- compléter la fiche d'inscription – incluant un volet médical – à l'accueil extrascolaire dès la première présence ;
- accompagner l'enfant jusqu'à l'accueil afin qu'il puisse effectuer en douceur la transition entre la famille et l'école ;
- ne pas déposer un enfant à l'école si l'accueil n'est pas encore opérationnel ;
- signaler l'arrivée et le départ des enfants sans délai (pour une question d'assurance, il est strictement interdit de demander aux enfants d'attendre devant l'école ou dans les couloirs) ;
- conduire leur enfant avant 8h si le petit déjeuner doit être pris à l'accueil extrascolaire ;
- ne pas s'attarder dans l'espace d'accueil et dans la cour ;
- autoriser préalablement par écrit ou par SMS les accueillants si l'enfant est repris par une tierce personne ;
- fournir un certificat médical autorisant l'administration d'un médicament à l'enfant par un accueillant si besoin ;
- adapter la tenue vestimentaire (pouvant être salie) des enfants aux activités intérieures et extérieures durant les temps libres, les *Mercre'Libres*, les journées ludiques et les JAD ;
- ne pas intervenir dans l'enceinte de l'école pour régler des conflits, que ce soit avec des enfants ou d'autres parents ;
- privilégier le dialogue avec les accueillants et/ou les responsables de l'ASBL Anim'Mômes.

## **5. Les règles de vie en groupe**

Les règles de vie en groupe existent dans tous les temps d'accueil et d'activités. Elles ont pour but d'amener un cadre et de permettre à tous les enfants d'avoir une place au sein du groupe et d'y être respecté. Il est important que chaque personne les comprenne et les respecte (accueillants, enfants et parents). Elles sont réexpliquées aux enfants régulièrement.

#### Les 4 règles de base sont :

1. **Je me respecte et je respecte l'autre.** Je prends le temps de boire, manger, me protéger du mauvais temps... et je m'adresse aux autres sans violence physique ni verbale, j'utilise des mots qui ne blessent pas les autres.
2. **Je respecte le matériel et mon environnement.** Je prends soin des jeux, du mobilier mis à ma disposition... et je respecte les locaux d'accueil, la cour de récréation, les plantations, les sanitaires...
3. **Je préviens un.e accueillant.e lorsqu'il y a un problème, quel qu'il soit.** Je ne laisse pas une situation qui me pose problème sans en parler à un.e accueillant.e.
4. **Je préviens toujours un.e accueillant.e avant de quitter l'école ou l'accueil extrascolaire.** Pour ma sécurité aussi, je vais dire « au revoir » à l'accueillant.e lorsque je retourne avec mes parents.

Ces 4 règles forment le support pour amener l'enfant à réfléchir sur ses agissements lorsqu'ils ne correspondent pas à ce qu'on attend de lui. Tout débordement est géré par les accueillant.es. Ils/elles peuvent demander l'intervention de la hiérarchie lorsque cela est nécessaire. En cas de débordements graves ou répétitifs, celle-ci pourra rencontrer les parents et définir ensemble des mesures à prendre avec l'enfant.

D'autres règles plus spécifiques peuvent exister. Exemple : une règle propre à la zone foot.

#### Déontologie et confidentialité

Les renseignements fournis dans la fiche d'inscription sont confidentiels et ne sont utilisés que dans le cadre strict de l'accueil extrascolaire et de l'école. Aucune information émanant de ce document ne sera accessible aux personnes extérieures à l'équipe d'encadrement.

\*\*\*

## 6.2. R.O.I. DES MERCRE'LIBRES

Voici, à titre d'exemple, le R.O.I. en application à l'école communale de Perwez, incluant les enfants de l'école libre Jean-Paul II.



## Règlement d'ordre intérieur des *Mercre'Libres* (R.O.I.) Ecole communale de Perwez

Août 2023

Les *Mercre'Libres* sont des activités ludiques variées à part entière et non une simple garderie. Proposées aux enfants, elles sont organisées tous les mercredis scolaires dès septembre.

Pour participer aux *Mercre'Libres*, la fiche d'inscription Anim'Mômes ainsi que la fiche médicale devront être complétées sans tarder. Elles restent valables pour toutes nos activités (Accueil extrascolaire, Journées ludiques/pédagogiques et Journées Amusement & Découvertes).

Les informations pratiques et ce R.O.I. sont remis aux parents avec la fiche d'inscription dès la première participation de l'enfant.

Le programme est affiché dans les accueils aux valves Anim'Mômes et Jean-Paul II en début de mois :



### Le fonctionnement des Mercredi'Libres est le suivant :

L'enfant ne participe pas aux activités des Mercredi'Libres :

- Accueil payant de 12h45 à 13h30 => **0.50 €** par 1/4heure entamé.

À **13h30**, les enfants toujours présents à l'école sont **automatiquement** intégrés aux Mercredi'Libres.

L'enfant participe aux activités des Mercredi'Libres => un forfait de 7 € comprend :

- L'accueil de 12h45 à 13h30
- Les activités ludiques variées de 13h30 à 16h00 (voir programme)
- L'accueil de 16h à 18h00

Pour les plus petits, une sieste est organisée dans la mesure du possible en fonction de l'activité proposé.

Les enfants qui souhaitent travailler pour l'école peuvent le faire en dehors du temps d'activité.

Les parents sont priés de **ne pas venir chercher leurs enfants entre 13h30 et 16h00** afin de respecter le bon déroulement des activités.

Il n'est pas indispensable de nous prévenir de la présence de votre enfant mais vous pouvez bien sûr le faire.

En cas de retard le soir, il est impératif de :

- Prévenir les accueillant(e)s au **0483 589 310** (numéro propre à l'accueil de Perwez).
- **Prendre vos dispositions** pour que votre enfant soit repris au plus tard à 18 heures.

### Participation financière :

Une participation financière de **7 €** par mercredi et par enfant vous sera facturée en fin de mois.

La gratuité est accordée au 3<sup>e</sup> enfant **présent** d'une même famille, sauf pour les 1/4h au-delà de 18h et pour les parents en retard de paiement.

Au-delà de 18h00, le tarif spécial sera d'application :

- **2 €** pour le 1<sup>er</sup> ¼ heure entamé
- **5 €** à partir du 2<sup>ème</sup> ¼ heure entamé

Le mercredi après-midi, nous accueillons également les enfants de l'école libre Jean-Paul II.

Les informations pratiques sont remises aux parents avec la fiche d'inscription dès la première participation de l'enfant. Elles sont aussi disponibles à tout moment au secrétariat de l'école Jean-Paul II ou directement au secrétariat Anim'Mômes (081 649 276 ou [extrascolperwez@gmail.com](mailto:extrascolperwez@gmail.com)).

**Qui ?**  
Tous les enfants des cycles maternel & primaire

**Quoi ?**  
Activités manuelles et artistiques, Atelier cuisine, sport, jeux d'extérieur et d'intérieur

**Combien ?**  
7 € pour l'après-midi, accueil compris => 18h

**Où ?**  
A l'école communale de Perwez, rue de Brabant, 45 1360 Perwez

Une organisation d'Anim'Mômes asbl  
Rue de la Station, 11 - 1360 Perwez  
E-mail : [extrascolperwez@gmail.com](mailto:extrascolperwez@gmail.com)

### Informations pratiques (version 10-08-23)

Chaque semaine une activité différente est proposée. Le programme est affiché tous les mois aux valves des écoles.

Un accueil est assuré jusqu'à 13h15 aux **Aubépines**. Après avoir diné, les enfants sont conduits en rang vers l'école comm. de Perwez par les accueillantes de JP2. Il n'est pas nécessaire de nous prévenir si votre enfant participe aux activités, mais vous pouvez le faire via [extrascolperwez@gmail.com](mailto:extrascolperwez@gmail.com).

**Le fonctionnement des Mercredi'Libres est le suivant :**

**13h30 :** rassemblement - Début des animations et sieste pour les plus petits.

**16h00 :** fin des animations - Accueil temps libre

**18h00 :** fin des Mercredi'Libres

Votre enfant recevra une fiche d'inscription *Anim'Mômes* lors de sa première participation. Nous vous invitons à la compléter sans tarder et à nous la remettre.

Nous attirons votre attention sur 2 points :

1. Les parents sont priés de ne pas venir chercher leurs enfants avant 16h00 afin de respecter les plages d'animation (sauf accord préalable).
2. Les enfants qui souhaitent travailler pour l'école ont la possibilité de le faire en accueil après 16h00.

Une participation financière de 7 € par mercredi par enfant (gratuité pour le 3<sup>e</sup> enfant présent d'une même famille - voir R.O.I.) vous sera facturée mensuellement.

En cas de retard :

- Prévenir l'accueil au **0483 589 310**
- Les tarifs spéciaux sont d'application :  
2 € le 1<sup>er</sup> 1/4h entamé  
5 € à partir du 3<sup>ème</sup> 1/4h entamé.

**Les Mercredi'Libres**

Accueil des enfants de l'école Jean-Paul II

Tous les mercredis après-midi scolaires

Ateliers Créatifs

Activités Sportives

Jeux d'intérieur et d'extérieur

Découvertes Jeux de société

Promenades, activités extérieures, etc

Bon Mercredi'Libres à tous !

### 6.3. R.O.I. des Journées Amusement & Découvertes (J.A.D.)

## Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) Journées Amusement & Découvertes (J.A.D.)

Les *Journées Amusement & Découvertes* se veulent être un moment de détente durant lequel les enfants pourront **découvrir** plein de choses tout en **s'amusant** !

Offrir de chouettes moments de vacances à l'enfant, en sachant que ces moments seront peut-être les seuls qu'il aura l'occasion de vivre pendant les congés.

Bien que nos activités se déroulent dans des écoles, nous voulons mettre l'accent sur l'esprit « **vacances** » ! Nous ne parlons pas de classe, de maternelles, de primaires mais de local d'activités, d'**Ecureuils** (M0-M1), de **Pandas** (M2-M3) et de **Kangourous** (P1 à P6).

Les activités proposées sont réfléchies en réunions d'équipes et s'articulent toujours autour d'un thème central qui sert de fil conducteur.

Nous sommes attentifs à varier les activités afin que chaque enfant puisse s'identifier un maximum dans celles-ci. Les activités en plein air font partie intégrante du programme.

Le présent règlement des J.A.D. reprend notamment les lieux où les activités sont organisées, les horaires, les taux d'encadrement, la procédure d'inscription avec les modalités de paiement ainsi que les règles de vie.

### **Les lieux et périodes :**

Les J.A.D. ont lieu :

- A l'école communale de Perwez, rue de Brabant, 45 :
  - Congé d'Automne (Toussaint - 1 semaine)
  - Congé de détente (Carnaval – 1 semaine)
  - Vacances de Printemps (Pâques - 1 semaine)
- A l'Ecole communale d'Orbais, rue Trémouroux, 119 (Ecureuils & Pandas)  
A la salle du Kibboutz à Orbais, rue Chapelle à la Barre, 2 (Kangourous)
  - Vacances d'Eté (2 premières semaines d'août)

### **Les horaires :**

Nous demandons aux parents de bien respecter les heures d'ouverture et de fermeture.

**En cas de retard ou d'absence :** appelez l'accueil des JAD au **0483 589 313**

- **A partir de 7h00** : accueil du matin
- **De 9h30 à 16h00** : activités (avec pause repas et détente de 12h00 à 13h30)
- **De 16h00 à 18h00** : accueil du soir

### **Les taux d'encadrement :**

Les taux d'encadrement dans les différents groupes d'enfants **pendant les activités** sont les suivants :

- **Ecureuils** (M0-M1) : 1 animateur pour 6 enfants
- **Pandas** (M2-M3) : 1 animateur pour 10 enfants
- **Kangourous** (P1 à P6) : 1 animateur pour 12 enfants

Le taux d'encadrement pendant les accueils matin & soir est de 1 animateur pour 18 enfants.

Remarque : une sieste encadrée est organisée pour les plus petits dans un local séparé.

### **Les inscriptions :**

L'inscription préalable est obligatoire :

- De préférence par e-mail : [extrascolperwez@gmail.com](mailto:extrascolperwez@gmail.com)
- Ou par téléphone : 081 649 276

- Dès réception de l'inscription, celle-ci sera confirmée par e-mail et comprendra l'invitation à payer.
- Dès réception du paiement complet, elle sera confirmée et l'inscription sera alors effective.

- L'enfant doit disposer d'**une fiche d'inscription** (comprenant un **volet médical**) dûment **complétée** et **signée** par son responsable.
- En cas de **garde alternée entre les parents**, merci de préciser clairement les consignes (fiche d'inscription → remarques).
- Les éventuelles inscriptions tardives seront soumises à l'accord de la direction de l'ASBL.
- En cas d'absence pour raisons médicales, merci de fournir un certificat médical sur la base duquel un remboursement partiel ou total pourra être accordé.

En outre et sauf mention contraire dans la fiche d'inscription, les parents acceptent le présent R.O.I. et autorisent l'utilisation restreinte de photos de leur enfant dans le cadre des activités de l'ASBL.

### **Les modalités de paiement :**

Le tarif (par enfant) actuellement en vigueur est de :

- 105 € par semaine de 5 jours (90 € si 4 jours)
- Réduction pour les familles de 3 enfants présents : 90 € par semaine par enfant (75 € si 4 jours)

En outre, un forfait est proposé en août pour la période complète.

Le prix comprend :

- L'encadrement de 7h00 à 18h00
- Le matériel (jeux, ateliers, bricolage...)
- La participation financière pour les intervenants extérieurs éventuels
- Les assurances

Le **numéro de compte** à utiliser est le **BE70 0910 1921 5325** (compte de l'asbl Anim'Mômes - J.A.D.).  
Communication : NOM & PRENOM de l'enfant + Dates choisies

### **Bon à savoir :**

- **Impôts** : une attestation annuelle permettant la déduction fiscale des frais de garde sera remise n'année suivante (au plus tard en avril).
- **Mutuelle** : les parents sont invités à remettre aux organisateurs le formulaire de remboursement ad hoc en vue d'obtenir une éventuelle intervention de leur mutuelle.
- **Denrées périssables** : des frigos sont mis à disposition pour les pique-niques en cas de fortes chaleurs.

## **Les règles de vie :**

Les 4 règles de vie en JAD sont identiques à celles de l'accueil extrascolaire.

Néanmoins, il est important de préciser que :

- **Les animateurs :**
  - ne laisseront jamais les enfants seuls et sans surveillance
  - veilleront à leur épanouissement et à leur sécurité durant toute la durée du séjour
  - proposeront aux enfants des animations de qualité :
    - adaptées à l'âge de l'enfant
    - diversifiées
    - encourageant la découverte de soi, de l'autre et du cadre de vie
    - favorisant la participation, l'échange, l'esprit d'équipe et le partage
  - veilleront à expliquer aux enfants :
    - les espaces et zones de jeux ainsi que les zones non autorisées
    - les règles des jeux actifs
  
- **Les parents s'engagent :**
  - à fournir toutes les informations utiles et complètes (notamment sur le plan médical) relatives à leur enfant.
  - à fournir un certificat médical pour autoriser l'animateur à administrer un médicament (une autorisation parentale ne suffit pas).
  - à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.
  - à conduire leur enfant à l'accueil et à attendre la prise en charge de celui-ci par un animateur avant de quitter les lieux.
  - à marquer de leurs nom et prénom les effets personnels de leur enfant (sac, vêtements...).
  - à adapter la tenue vestimentaire (pouvant être salie) des enfants aux activités intérieures et extérieures.
  
- **Autres règles de vie :**
  - Les locaux sont réservés à des jeux ou à des activités à pratiquer dans le calme.
  - Les animateurs veilleront à la remise en ordre des locaux à la fin de la journée avec l'aide des enfants.
  - Les enfants – mais aussi leurs parents – veilleront à reprendre chaque jour les effets personnels nommés.
  - Un endroit pour les objets trouvés sera prévu mais, en aucun cas, les animateurs ne seront tenus pour responsables en cas de perte ou de vol.

## **Allo Maman Bobo !**

Les animateurs – formés aux premiers soins – disposent :

- d'une boîte de secours (premiers soins)
- des fiches médicales des enfants

Une fiche de soins est complétée lors de chaque intervention, même mineure.

En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'organisateur pourra prendre toute décision médicale urgente en concertation avec le médecin référent des J.A.D.

## 7. Nos projets éducatifs par équipe

Voir Annexes